



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par les présentes donné par la soussignée greffière que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel qui aura lieu le **13 mars à 19 heures, au centre culturel Patrick-Lepage, au 9950, boulevard de Saint-Canut, secteur de Saint-Canut**, Mirabel, le conseil municipal prendra en considération les demandes de dérogation mineure suivantes :

Propriété située sur la rue de l'Esplanade, secteur de Mirabel-en-Haut (2022-094) :

Afin de permettre la construction d'une habitation de type unifamilial isolé sur un terrain ayant une largeur de 27,95 mètres, alors que le règlement de lotissement exige une largeur minimale de 29 mètres pour un terrain de rangée partiellement desservi en vue de la construction d'une habitation résidentielle de type unifamilial isolé.

Propriété située au 20730, rue Victor, secteur de Saint-Janvier (2023-013) :

Afin de permettre la construction d'un garage résidentiel de type isolé en cour avant, alors que le règlement de zonage autorise l'implantation d'un garage résidentiel seulement en cour avant secondaire, latérale et arrière.

Propriété située au 12281, Côte des Bouchard, secteur de Saint Augustin (2023-016) :

Afin de permettre l'agrandissement d'une habitation résidentielle de type unifamilial isolé ayant une marge latérale gauche de 3,06 mètres, alors que le règlement de zonage exige une marge de recul latérale minimale de 4,5 mètres.

Propriété située sur le chemin Bourbonnière, secteur de Saint-Jérusalem (2023-004) :

Afin de permettre la construction d'une habitation résidentielle de type unifamilial isolé sur un terrain ayant une superficie de déboisement de 1 553,6 mètres carrés, alors que le règlement de zonage autorise une superficie de déboisement maximale de 1 000 mètres carrés pour un terrain d'une superficie de 5 000 mètres carrés.

Tout intéressé pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur ces demandes.

Donné à Mirabel, ce 23 février 2023

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate